



Administration Communale d'Esch-sur-Sûre

1, an der Gaass L-9150 Eschdorf

www.esch-sur-sure.lu

Avis au public

Conformément à l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins a été saisi d'une demande de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE) – modification concernant plusieurs articles de la partie écrite.

Le projet en question est déposé pendant trente jours au secrétariat communal où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture.

Endéans ce délai, donc jusqu'au 17 novembre 2023 inclus, d'éventuelles observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

Pendant la même durée, le projet est publié sur le site internet de la commune d'Esch-sur-Sûre www.esch-sur-sure.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Eschdorf, le 16 octobre 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
le secrétaire, le bourgmestre,

